

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 642****25 août 1999****SOMMAIRE**

Axis Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	page 30803	Europäisches Renten Institut S.A., Luxembourg . . .	30783
Axis Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	30804	Euro-Val S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	30788
Abowijs International S.A., Luxembourg . . . . .	30779	Lux-Sectors Advisory S.A., Luxembourg . . . . .	30792
Aesha S.A., Luxembourg . . . . .	30802	Mazzaro Invest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30790
A.K. Services, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	30801	Place de l'Etoile S.A., Luxembourg . . . . .	30770
A La Bella Vista, S.à r.l., Differdange . . . . .	30803	Plenum S.A., Luxembourg . . . . .	30771
Al Alamiyah S.A., Luxembourg . . . . .	30803	Portainvest S.A., Luxembourg . . . . .	30771
Allgemeine Beteiligungs A.G., Luxembourg . . . . .	30780	Prebli S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	30770
A L M, S.à r.l., Pétange . . . . .	30804	Premium Lux, S.à r.l., Mamer . . . . .	30772
A.M.P.G. S.A., A.M.P. Grenailles, Luxembourg . . . . .	30805	Ratti Luxembourg Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30772
Ancubo S.A. Holding, Grevenmacher . . . . .	30806	Resplan Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30772
Arbed S.A., Luxembourg . . . . .	30805	Roque Finances S.A., Luxembourg . . . . .	30773
Associated Services, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	30806	Sadiki Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30772
Audit Royal S.A., Luxembourg . . . . .	30806	Saga Textiles Holding Company S.A., Luxembourg . . . . .	30773
Auto-Moto-Ecole Patrick Warnier, S.à r.l., Bascharage . . . . .	30777	Sakau (Luxembourg) S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	30772
Banque Invik S.A., Luxembourg . . . . .	30807, 30809	Sankt Anton S.A., Luxembourg . . . . .	30771
Baroni Impex, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	30807	Sanob S.A., Luxembourg . . . . .	30774
BBF S.A.H., Esch-sur-Alzette . . . . .	30804	Segalux International S.A., Luxembourg . . . . .	30773
Bear Bay Europe (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	30810	Serfer S.A., Hesperange . . . . .	30773
Belaton S.A., Mensdorf . . . . .	30810	Shai Holding S.A., Bertrange . . . . .	30774
Belazur S.A., Luxembourg . . . . .	30811	Shoe Global S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	30795
Benneman S.A., Luxembourg . . . . .	30810	Smets Country, S.à r.l., Bereldange . . . . .	30774
Beta Global, Sicav, Luxembourg . . . . .	30810	Smets Gallery, S.à r.l., Bereldange . . . . .	30775
Beta International, Sicav, Luxembourg . . . . .	30811	Société Européenne de Communication S.A., Bertrange . . . . .	30774
Beta Invest, Sicav, Luxembourg . . . . .	30811	Sofires S.A., Luxembourg . . . . .	30775
BMS Group S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	30811	Sopex International S.A., Luxembourg . . . . .	30775
Bois Champ Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30809	Sphinx Assurances, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	30776
Buerglënster, S.à r.l., Bourglinster . . . . .	30811	Sporan Holding S.A., Mamer . . . . .	30797
Café des Roches, S.à r.l., Septfontaines . . . . .	30812	Stasia S.A., Luxembourg . . . . .	30776
Calliope S.A., Luxembourg . . . . .	30813	State Street Management (Luxembourg) S.A., Lu- xembourg . . . . .	30776
(CAPGOP), Central Asia-Persian Gulf Oil Pipeline, Luxembourg . . . . .	30813	Stratefi S.A., Luxembourg . . . . .	30777
Carlisle Finance & Participations S.A., Luxembourg . . . . .	30814	Studio Création S.A., Steinfort . . . . .	30777
Carlisle Finance S.A., Luxembourg . . . . .	30814	Sun Life, S.à r.l., Bettembourg . . . . .	30777
C.F.T. Finance S.A., Luxembourg . . . . .	30814	Techniroute, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	30778
CGER Assurances Fund, Fonds Commun de Place- ment . . . . .	30813	Tepi S.A., Mamer . . . . .	30799
Charlimmo S.A., Luxembourg . . . . .	30812	Tôlerie Maintenance Chaudronnerie, S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .	30778
Codepa S.A., Luxembourg . . . . .	30815	Transcontinental Consultants, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	30778
Color-Invest S.A., Bertrange . . . . .	30781	Trilogy, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	30778
Compagnie de Gneis et Gabro S.A., Luxembourg . . . . .	30770	Triximac International S.A., Luxembourg . . . . .	30775
Compagnie PIM, Participations Immobilières et Mobilières S.A., Luxembourg . . . . .	30770	Troy-Lux, S.à r.l., Bertrange . . . . .	30778, 30779
Comptoir International du Papier S.A., Luxembg . . . . .	30816	Valgest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30779
Conrad Hinrich Donner Bank AG, Luxembourg . . . . .	30815	Valiant Holding S.A., Luxembourg . . . . .	30779
Continental Motor Inns (Luxembourg) S.A., Luxbg . . . . .	30815	Valindus S.A., Luxembourg . . . . .	30780
Dakar Trading S.A., Luxembourg . . . . .	30816	Valmis S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	30780
DG Vision Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	30785	Vector International S.A., Christnach . . . . .	30781
Electro Holding Company S.A., Luxembourg . . . . .	30812	Voyages Wengler-Stein, S.à r.l., Dudelange . . . . .	30781

**COMPAGNIE DE GNEIS ET GABRO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 40.954.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 1999, vol. 524, fol. 81, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 1999.

Pour ordre  
FIDU-CONCEPT, S.à r.l.

(29135/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

**COMPAGNIE DE GNEIS ET GABRO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 40.954.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 1999, vol. 524, fol. 81, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 1999.

Pour ordre  
FIDU-CONCEPT, S.à r.l.

(29136/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

**COMPAGNIE PIM, PARTICIPATIONS IMMOBILIERES ET MOBILIERES S.A.,**

**Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 55.804.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1999, vol. 524, fol. 92, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration  
Signature

(29137/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

**PLACE DE L'ETOILE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 32.856.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 1999, vol. 524, fol. 81, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PLACE DE L'ETOILE S.A.  
FIDUPLAN S.A.

(29257/752/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

**PREBLI S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, allée Léopold Goebel.  
R. C. Luxembourg B 35.327.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale de la Société en date du 20 mai 1999 à Luxembourg*

L'Assemblée générale décide de reporter la perte de LUF 88.378,- à nouveau.

L'assemblée générale décide de ne pas dissoudre la société et de continuer les activités.

L'Assemblée générale donne décharge pleine et entière à Monsieur Matti Sarnela pour l'exécution de son mandat d'administrateur. L'assemblée générale ratifie la cooptation de Monsieur Ari Kangasniemi comme nouvel administrateur.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs pour une nouvelle période de 3 ans se terminant avec l'assemblée générale de l'année 2002.

L'assemblée générale décide de nommer KPMG AUDIT, Luxembourg, comme commissaire aux comptes pour un terme de 1 an.

Pour extrait conforme  
FIDUPLAN S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 1999, vol. 524, fol. 81, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29260/752/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

**PLENUM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 39.212.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1999, vol. 524, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
PLENUM S.A.  
Signature

(29258/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

---

**PORTAINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 55.607.

Les comptes annuels aux 31 décembre 1998 et 1997, enregistrés à Luxembourg, le 14 juin 1999, vol. 517, fol. 49, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 1999*

*Conseil d'Administration*

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de tous les administrateurs venu à échéance pour la durée d'un an. Suite à cette décision, le Conseil d'Administration en fonction pendant l'exercice 1999 est composé comme suit:

- Mangen Fons, Réviseur d'Entreprises, 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck;
- Reuter-Bonert Carine, Employée Privée, 5, rue des Champs, L-3332 Fentange;
- Antoine Jean-Hugues, Comptable, 10, rue de Chiny, B-6821 Lacuisine.

*Commissaire aux Comptes*

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de M. Maqua Dominique, Comptable, demeurant à 43A, rue de Montmédy, B-6767 Lamorteau pour la durée d'un an.

*Répartition du résultat de l'exercice*

L'assemblée générale a décidé le report à nouveau de l'intégralité du bénéfice de LUF 190.657 pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 28 septembre 1999.

F. Mangen  
Administrateur

(29259/750/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

---

**SANKT ANTON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 41.701.

Les comptes annuels aux 31 décembre 1998 et 1997, enregistrés à Luxembourg, le 14 juin 1999, vol. 517, fol. 45, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 avril 1999*

*Conseil d'Administration*

L'assemblée générale statutaire a décidé de renouveler les mandats des administrateurs pour la durée d'un an. Suite à cette décision, le Conseil d'Administration en fonction pour l'exercice 1999 est composé comme suit:

- Chiarva Giorgio, chef d'entreprises, demeurant à Cuneo (Italie)
- Chiarva Gianni, chef d'entreprises, demeurant à Cuneo (Italie)
- Spadacini Marco, professionnel, demeurant à Milano (Italie)

*Commissaire aux Comptes*

L'assemblée générale statutaire a décidé de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de Monsieur Mangen Fons, Réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck (Luxembourg) pour la durée d'un an.

*Répartition du résultat de l'exercice*

L'assemblée générale a décidé le report à nouveau de la perte de DEM 104.033 pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 28 juin 1999.

F. Mangen.

(29268/750/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

---

**PREMIUM LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8227 Mamer.  
R. C. Luxembourg B 48.472.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 1999, vol. 524, fol. 81, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *PREMIUM LUX, S.à r.l.*  
FIDUPLAN S.A.

(29261/752/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

---

**RATTI LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 43.367.

Le bilan modifié au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1999, vol. 524, fol. 92, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration  
Signature

(29262/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

---

**RESPLAN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 34.731.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 1999, vol. 524, fol. 81, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *RESPLAN HOLDING S.A.*  
FIDUPLAN S.A.

(29263/752/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

---

**SAKAU (LUXEMBOURG) S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, allée Léopold Goebel.  
R. C. Luxembourg B 34.733.

*Extrait des minutes de l'assemblée générale de la société en date du 7 juin 1999 à Luxembourg*

L'assemblée générale décide de reporter la perte de LUF 23.827.439,- à nouveau.

L'assemblée générale décide de ne pas dissoudre la société et de continuer les activités.

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière à Monsieur Matti Sarnela pour l'exécution de son mandat d'administrateur. L'assemblée générale ratifie la cooptation de Monsieur Ari Kangasniemi comme nouvel administrateur.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs pour une nouvelle période de 3 ans se terminant avec l'assemblée générale de l'année 2002.

L'assemblée générale décide de nommer KPMG AUDIT, LUXEMBOURG, comme commissaire aux comptes pour un terme d'un an.

Pour extrait conforme  
FIDUPLAN S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 1999, vol. 524, fol. 81, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29267/752/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

---

**SADIKI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 34.732.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 1999, vol. 524, fol. 81, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 1999.

Pour le compte de *SADIKI HOLDING S.A.*  
FIDUPLAN S.A.

(29265/752/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

---

**SAGA TEXTILES HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 20.014.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 1999, vol. 524, fol. 88, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(29266/553/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

---

**ROQUE FINANCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 66.116.

—  
*Extrait du procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration  
tenue le 8 décembre 1998 au siège social de la société*

*Résolutions prises:*

Après discussion pleine et entière:

1. Le conseil d'administration décide de procéder, conformément aux statuts de la société, à une augmentation de capital dans les limites du capital social autorisé de l'ordre de 523.000,- LUF pour le porter de son montant actuel de 1.250.000,- LUF à un montant de 1.773.000,- LUF.

2. Le conseil d'administration constate que le montant de 523.000,- LUF a été entièrement libéré à la date de la présente réunion.

3. Le conseil d'administration décide d'émettre le certificat d'action n° 3, représentant 523 (cinq cent vingt-trois) actions au porteur avec une valeur nominale de 1.000,- LUF (mille francs luxembourgeois) chacune.

Pour publication  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 72, case 8. – Reçu 5.230 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(29264/766/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

---

**SEGALUX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 62.335.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 1999, vol. 524, fol. 81, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 1999.

*Pour le compte de SEGALUX INTERNATIONAL S.A.  
FIDUPLAN S.A.*

(29271/752/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

---

**SERFER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5884 Hesperange, 422, route de Thionville.  
R. C. Luxembourg B 66.976.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Hesperange en date du 15 juin 1999 que:

- L'assemblée générale accorde décharge entière aux anciens administrateurs.
- Le nouveau conseil d'administration se présente comme suit:
- Madame Salgado Pereira Fernandes Maria Isabel, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.
- Madame Maia Lopes Santos Paula Maria, agent immobilier, demeurant à Kayl.
- Monsieur Da Silva Santos Antonio, ouvrier, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Monsieur Da Silva Santos Antonio est nommé responsable technique.

La société est valablement engagée par la seule signature d'un administrateur, jusqu'à concurrence de 50.000,- LUF (cinquante mille francs).

Au-delà de cette somme, la société est valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle du responsable technique.

Signature.

Enregistré à Capellen, le 21 juin 1999, vol. 134, fol. 76, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Medinger.*

(29272/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

---

**SANOB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 49.746.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1999, vol. 524, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
SANOB S.A.  
Signature

(29269/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

---

**SANOB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 49.746.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 avril 1998*

Continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure à la moitié du capital.

Pour la société  
SANOB S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1999, vol. 524, fol. 91, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(29270/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

---

**SHAI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bertrange, 75, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 47.122.

Les états financiers au 31 décembre 1998 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 11 juin 1999, vol. 524, fol. 44, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

Par résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 25 mai 1999, Monsieur Jean-Claude Bintz a été élu administrateur en remplacement de Monsieur Hakan Ledin pour une période prenant fin à l'assemblée annuelle de l'an 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SHAI HOLDING S.A.  
Signature

(29273/267/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

---

**SMETS COUNTRY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7213 Bereldange, 23, Am Becheler.  
R. C. Luxembourg B 52.986.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 524, fol. 55, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 1999.

Signature.

(29274/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

---

**SOCIETE EUROPEENNE DE COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bertrange, 75, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 46.698.

Les états financiers au 31 décembre 1998 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 11 juin 1999, vol. 524, fol. 44, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

Par résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 25 mai 1999, Monsieur Bruce Grant a été élu administrateur pour une période prenant fin à l'assemblée annuelle de l'an 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCIETE EUROPEENNE DE COMMUNICATION S.A.  
Signature

(29276/267/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

---

**SMETS GALLERY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7213 Bereldange, 29, Am Becheler.  
R. C. Luxembourg B 54.967.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 524, fol. 55, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 1999.

Signature.

(29275/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

**SOFIRES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 44.290.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1999, vol. 524, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
SOFIRES S.A.  
Signature

(29277/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

**SOPEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 19.014.

Les comptes annuels aux 30 septembre 1998 et 1997, enregistrés à Luxembourg, le 14 juin 1999, vol. 517, fol. 45, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 février 1999*

*Conseil d'Administration*

L'assemblée générale a décidé de renouveler les mandats de tous les administrateurs venus à échéance pour la durée d'un an. Suite à cette décision, le Conseil d'Administration en fonction pour l'exercice 1998/1999 est composé comme suit:

- Mme la Baronne Kronacker, Administrateur de Sociétés, demeurant à B-2950 Kappellen
- M. Hugues Kronacker, Président et Administrateur-Délégué, demeurant à GB-SW12 8RF Londres
- M. Paul Kronacker, Licencié en Journalisme et Communication sociales, demeurant à B-2610 Wilrijk
- M. Yves Brasseur, Administrateur de Sociétés, demeurant à B-9830 St. Martens-Latem

*Commissaire aux Comptes*

L'assemblée générale a décidé de renouveler pour la durée d'un an le mandat du Commissaire aux Comptes de Monsieur Bernard Ewen, Licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à L-1528 Luxembourg.

*Répartition du résultat de l'exercice*

L'assemblée générale a décidé le report à nouveau de l'intégralité de la perte de LUF 49.672.600 pour l'exercice se terminant au 30 septembre 1998.

Luxembourg, le 28 juin 1999.

F. Mangen.

(29278/750/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

**TRIXIMAC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 21 juin 1999 à 15.00 heures au siège social:

- \* Transfert du siège social au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.
- \* Acceptation de la démission de FINIM LIMITED, de Monsieur Serge Krancenblum et de Monsieur Carlo Schlessler de leur mandat d'Administrateur. Décharge leur est donnée pour les actes exécutés au cours de leur mandat.
- \* Nomination en remplacement, au mandat d'administrateur de Messieurs Marc Ambroisien, Directeur, demeurant à Luxembourg, Reinald Loutsch, Sous-Directeur demeurant à Luxembourg, Frédéric Seince, employé, demeurant à Luxembourg.
- \* Acceptation de la démission de FINCONTROLE S.A. de son mandat de Commissaire aux Comptes. Décharge lui est accordée pour les actes exécutés au cours de son mandat.
- \* Nomination en remplacement au mandat de Commissaire aux Comptes: H.R.T. REVISION.

\* Changement de la devise d'expression du capital social de la société en Euros. Compte tenu du cours de conversion de 1 Euro = 40,3399 francs luxembourgeois, le capital social de la société s'élève à EUR 644.523,16 représenté par 26.000 actions d'une valeur nominale de EUR 24,789352.

\* Augmentation du capital social à concurrence de EUR 5.476,84 afin de porter le capital social à EUR 650.000,- par incorporation du bénéfice reporté et sans création d'actions nouvelles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 1999.

*Pour la société  
Signature  
Un Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1999, vol. 524, fol. 90, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(29291/010/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

---

**SPHINX ASSURANCES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1635 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 41.376.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 1999, vol. 524, fol. 81, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 1999.

*Pour le compte de SPHINX ASSURANCES, S.à r.l.*

FIDUPLAN S.A.

(29279/752/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

---

**STASIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 49.748.

Le bilan au 30 novembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1999, vol. 524, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
STASIA S.A.  
Signature*

(29280/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

---

**STATE STREET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 36.034.

Le bilan au 31 décembre 1998 de STATE STREET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. a été enregistré à Luxembourg, le 24 juin 1999, vol. 517, fol. 62, case 6, et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(29281/051/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

---

**STATE STREET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 36.034.

Faisant suite à l'assemblée générale du 11 juin 1999, sont nommés administrateurs:

Timothy J. Caverly

Julian Presber

Gary Enos

Est nommée commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 1999, vol. 517, fol. 62, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(29282/051/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

---

**STRATEFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 17.803.

Les comptes annuels aux 30 septembre 1998 et 1997, enregistrés à Luxembourg, le 14 juin 1999, vol. 517, fol. 49, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 décembre 1998*

*Conseil d'Administration*

L'assemblée a décidé de renouveler pour la durée d'un an le mandat des administrateurs venu à échéance. Suite à cette décision, le Conseil d'Administration en fonction pour l'exercice 1998/1999 est composé comme suit:

- Derreumaux Edouard, Administrateur de Sociétés, F-59700 Marcq-en-Baroeul
- Mangen Fons, Réviseur d'Entreprises, L-9088 Ettelbruck
- Santino Jo, Licencié en Administration des Affaires, B-4430 Ans
- Wibaux André, Administrateur de Sociétés, F-75116 Paris
- Wibaux Raymond, Administrateur de Sociétés, F-59420 Mouvaux

*Commissaire aux Comptes*

L'assemblée générale a décidé de renouveler pour la durée d'un an le mandat du Commissaire aux Comptes de Monsieur Dominique Maqua, Comptable, demeurant au 43A, rue de Montmédy à B-6767 Lamorteau.

*Répartition du résultat de l'exercice*

L'assemblée générale a décidé le report à nouveau de l'intégralité de la perte de LUF 7.214.731 pour l'exercice se terminant au 30 septembre 1998.

Luxembourg, le 28 juin 1999.

F. Mangen  
Administrateur

(29283/750/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

**STUDIO CREATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8436 Steinfort, 8, rue de Kleinbettingen.  
R. C. Luxembourg B 55.491.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Capellen, le 21 juin 1999, vol. 134, fol. 76, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 1999.

Signatures.

(29284/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

**SUN LIFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3231 Bettembourg, 4, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 64.266.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Capellen, le 21 juin 1999, vol. 134, fol. 78, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 1999.

Signatures.

(29285/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

**AUTO-MOTO-ECOLE PATRICK WARNIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 500.000,- LUF.**

Siège social: L-4950 Bascharage, 54B, avenue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 61.746.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 14 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 115 du 23 février 1998.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 1999, vol. 524, fol. 86, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 1999.

Pour AUTO-MOTO-ECOLE PATRICK WARNIER, S.à r.l.  
Société à responsabilité limitée  
Signature

(29335/546/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

**TECHNIROUTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 24, rue de Cessange.  
R. C. Luxembourg B 42.521.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 1999, vol. 524, fol. 81, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 1999.

*Pour le compte de TECHNIROUTE, S.à r.l.*

FIDUPLAN S.A.

(29286/752/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

**TOLERIE MAINTENANCE CHAUDRONNERIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 55.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 1999, vol. 517, fol. 61, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 1999.

(29288/761/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

**TRANSCONTINENTAL CONSULTANTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1635 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 15.339.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 1999, vol. 524, fol. 81, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 1999.

*Pour le compte de*

*TRANSCONTINENTAL CONSULTANTS, S.à r.l.*

FIDUPLAN S.A.

(29289/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

**TRILOGY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.  
R. C. Luxembourg B 34.426.

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 1999, vol. 524, fol. 81, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 1999.

*Pour le compte de TRILOGY, S.à r.l.*

FIDUPLAN S.A.

(29290/752/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

**TROY-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8005 Bertrange, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 34.564.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 1999, vol. 524, fol. 81, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 1999.

*Pour le compte de TROY-LUX, S.à r.l.*

FIDUPLAN S.A.

(29292/752/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

**TROY-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8005 Bertrange, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 34.564.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 1999, vol. 524, fol. 81, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 1999.

*Pour le compte de TROY-LUX, S.à r.l.*

FIDUPLAN S.A.

(29293/752/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

**TROY-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8005 Bertrange, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 34.564.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 1999, vol. 524, fol. 81, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 1999.

*Pour le compte de TROY-LUX, S.à r.l.*  
FIDUPLAN S.A.

(29294/752/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

---

**VALGEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 59.664.

Le bilan au 30 novembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1999, vol. 524, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société VALGEST HOLDING S.A.*

Signature

(29296/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

---

**VALIANT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 20.414.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 25 juin 1999, vol. 524, fol. 88, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 1999.

(29297/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

---

**VALIANT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 20.414.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 25 juin 1999, vol. 524, fol. 88, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 1999.

(29298/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

---

**ABOWIJS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 31.922.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1999, vol. 524, fol. 96, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 1999*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1999.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 juin 1999*

L'assemblée décide de convertir le capital social en euros avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1999, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le montant du nouveau capital est de EUR 31.000,-, représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale. La conversion du capital en euros a donné un montant de EUR 30.986,69. Pour arriver à un capital de EUR 31.000,-, un montant de EUR 13,31 a été prélevé des résultats reportés.

Luxembourg, le 29 juin 1999.

*Pour la société*  
Signature

(29320/506/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

---

**VALINDUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 52.813.

Le bilan au 30 novembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1999, vol. 524, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société VALINDUS S.A.

Signature

(29299/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

**VALMIS S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 35.672.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 1999, vol. 524, fol. 81, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 1999.

Pour le compte de VALMIS S.A.

FIDUPLAN S.A.

(29300/752/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

**VALMIS S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 35.672.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 1999*

L'assemblée générale ordinaire décide de reporter la date de l'assemblée générale au 7 mai 1999.

Pour extrait conforme

FIDUPLAN S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 1999, vol. 524, fol. 81, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29301/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

**VALMIS S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 35.672.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 mai 1999*

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 1998 au montant de BEF 30.608.777,- comme suit:

Réserve légale	BEF 1.530.439,-
Résultat reporté	BEF 29.078.338,-

L'assemblée générale constate que le mandat des administrateurs vient à échéance et décide de renouveler le mandat des administrateurs pour une nouvelle période de 3 ans jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2002.

Pour extrait conforme

FIDUPLAN S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 1999, vol. 524, fol. 81, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29302/752/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

**ALLGEMEINE BETEILIGUNGS A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 30.656.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1999, vol. 524, fol. 96, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 1999*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1999.

Luxembourg, le 29 juin 1999.

Pour la société

Signature

(29324/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

**VECTOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7640 Christnach, 5, rue de Larochette.  
R. C. Luxembourg B 58.413.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1999, vol. 524, fol. 90, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(29303/520/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

**VOYAGES WENGLER-STEIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3590 Dudelange, 23, place de l'Hôtel de Ville.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 juin 1999, vol. 313, fol. 35, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 juin 1999.  
(29304/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 1999.

**COLOR-INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Bertrange, 224, rue des Romains.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatre juin.  
Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

1. Monsieur Van Goethem Steven, administrateur de sociétés, demeurant à B-9300 Aalst, Fonteinstraat 1.
2. Monsieur Wathion E. Guido, expert-comptable, demeurant à Bertrange.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils vont constituer entre eux:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de COLOR-INVEST S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Bertrange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toute exploitation directe ou indirecte, se rapportant à:

- l'exploitation d'un bureau d'édition de livres, bandes à dessiner, livres pour enfants,
- l'exploitation d'un bureau de vente, de distribution et commercialisation de livres,
- l'achat, la vente et la distribution de tout matériel de bureau.

La prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. Prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes. Réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Réaliser son objet social directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts. Prendre toute mesure de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions au porteur sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont au porteur, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Titre II.- Administration, Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du ou des administrateurs-délégués.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommé(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quinze avril de chaque année à 18.00 heures à Bertrange au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Monsieur Steven Van Goethem, prénommé . . . . .	1.245 actions
2) Monsieur E. Guido Wathion, prénommé . . . . .	5 actions
<b>Total:</b> mille deux cent cinquante actions . . . . .	<b>1.250 actions</b>

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Jan Bosteels, administrateur de sociétés, demeurant à B-1770 Liedekerke, Hoefstraat 220.

b) Monsieur Steven Van Goethem, administrateur de sociétés, demeurant à B-9300 Aalst, Fonteinstraat 1.

c) Madame Carine Dujacquier, sans état, demeurant à B-1770 Liedekerke, Hoefstraat 220.

3) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et à l'article 10 des statuts, le Conseil d'Administration de la société est autorisé et chargé d'élire parmi ses membres un ou plusieurs administrateurs-délégués qui auront tous pouvoirs pour engager la société par leur signature individuelle pour tous les actes de la gestion journalière.

Monsieur Jan Bosteels, prénommé, et Monsieur Steven Van Goethem, prénommé, sont nommés administrateurs-délégués, avec tous pouvoirs pour engager la société valablement en toutes circonstances sous leur signature individuelle.

4) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Wathion E. Guido, expert-comptable, demeurant à Bertrange, 224, rue des Romains.

5) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

6) Le siège social de la société est fixé à L-8041 Bertrange, 224, rue des Romains.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Van Goethem, E. G. Wathion, A. Biel.

Enregistré à Capellen, le 8 juin 1999, vol. 415, fol. 82, case 6. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): A. Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 22 juin 1999.

A. Biel.

(29306/203/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

## **EUROPÄISCHES RENTEN INSTITUT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 218, route de Longwy.

### STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quinze juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) EUROPEAN BUSINESS NETWORK S.A., une société établie et ayant son siège social au L-1940 Luxembourg, 218, route de Longwy,

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Vincent J. Derudder, demeurant à L-2514 Luxembourg, 3, rue Jean-Pierre Sauvage,

2) Monsieur Vincent J. Derudder, préqualifié, agissant en nom personnel.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EUROPÄISCHES RENTEN INSTITUT S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations dans des entreprises d'assurance ou de gestion de patrimoine, sous quelque forme que ce soit, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut participer au développement et à la distribution mondiale de tous produits et/ou services liés à ses participations dans la limite des lois et règlements en vigueur.

Elle peut encore participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois (LUF) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autres, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin à quatorze heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 1999.

2) La première Assemblée Générale annuelle aura lieu en 2000.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) EUROPEAN BUSINESS NETWORK S.A., préqualifiée, mille deux cent quarante-neuf actions . . . . .	1.249
2) Monsieur Vincent J. Derudder, préqualifié, une action . . . . .	1
Total: mille deux cent cinquante actions . . . . .	1.250

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,) francs luxembourgeois (LUF) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille (60.000,-) francs.

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Andrew Peat, conseiller financier, demeurant à Burg, Thomas Wackerstraat 30, 6041 Roermond (Pays-Bas),
  - b) Monsieur Michael Ehlert, conseiller financier, demeurant au 18, Kingdom House, Galbraith Street, Londres E14 3LP (Grande-Bretagne) et
  - c) Monsieur Vincent J. Derudder, administrateur de société, demeurant au 3, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:  
La société EIFAN FINANCIAL CONSULTING S.A., établie à L-1940 Luxembourg, 218, route de Longwy.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2005.
- 5) Le siège de la Société est fixé à L-1940 Luxembourg, 218, route de Longwy.
- 6) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté d'élire en son sein un administrateur-délégué lequel aura tous pouvoirs pour engager la Société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualités qu'il agit, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: V. Derudder, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 117S, fol. 41, case 5. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 1999.

A. Schwachtgen.

(29308/230/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

**DG VISION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kircherg, 231, Val des Bons Malades.

—  
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quinze juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Virgilio De Giovanni, entrepreneur, demeurant à Milan, Via Elvezia 10 (Italie), ici représenté par Madame Annie Swetenham, corporate manager, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Milan, le 9 juin 1999.

2) CCR INIZIATIVE SAGL, une société établie et ayant son siège social à Lugano, 10 Via San Salvatore (Suisse), ici représentée par Madame Annick Belche, secrétaire, demeurant à Heinsch (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lugano, le 9 juin 1999.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparants, par leurs mandataires, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de DG VISION HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet

sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sous réserve des dispositions de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi modifiée du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-cinq mille (35.000,-) euros (EUR), divisé en trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à cinq millions (5.000.000,-) d'euros (EUR), divisé en cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 15 juin 1999 au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou nominatives, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement de l'emprunt obligataire et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Le capital de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation de capital, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital, conformément à l'article 32-1 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants ou autoriser le Conseil à le faire sous les conditions définies à l'article 32-3 (5) deuxième alinéa de la même loi.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés, ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'Assemblée Générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

**Art. 7.** Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 8.** La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

**Art. 9.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le trente du mois de septembre à dix heures, à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 13.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 15.** Les lois modifiées du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 1999.
- 2) La première Assemblée Générale annuelle aura lieu en 2000.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Monsieur Virgilio De Giovanni, prénommé, trois cent quarante-neuf actions . . . . .	349
2) CCR INIZIATIVE SAGL, prénommée, une action . . . . .	1
Total: trois cent cinquante actions . . . . .	350

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente-cinq mille (35.000,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à un million quatre cent onze mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (1.411.897,-) francs luxembourgeois.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille (60.000,-) francs luxembourgeois.

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en Assemblée Générale Extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
  - 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
    - a) Monsieur Dario Colombo, expert-comptable, demeurant à Agra (Suisse),
    - b) Monsieur Virgilio De Giovanni, entrepreneur, demeurant à Milan (Italie) et
    - c) Monsieur Gérard Muller, économiste, demeurant à Garnich.
  - 3) Est appelée aux fonctions de commissaire: MOTHERWELL SERVICES LIMITED, une société avec siège social à Londres (Royaume-Uni).
  - 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2004.
  - 5) Le siège de la Société est fixé au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.
- Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparants, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Swetenham, A. Belche, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 117S, fol. 41, case 7. – Reçu 14.119 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 1999.

A. Schwachtgen.

(29307/230/183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

**EURO-VAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4260 Esch-sur-Alzette, 39, rue du Nord.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatre juin.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

1. Madame Mara Cruciani, employée privée, demeurant à Alzingen.
2. Monsieur Guy Thill, employé privé, demeurant à Mondercange, étant ici représenté par Madame Mara Cruciani, prénommée, en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré à Mondercange, le 2 juin 1999, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par toutes les parties et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils vont constituer entre eux:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EURO-VAL S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'échange, la location et la promotion de tout bien immobilier bâti et non bâti, ainsi que toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement ou qui en favorisent le développement.

Elle peut faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent soixante mille francs (1.260.000,- francs), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent soixante francs (1.260,- francs) chacune.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

## Titre II.- Administration, Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### Année sociale - Assemblée générale

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de mai à 15.00 heures à Esch-sur-Alzette au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Madame Mara Cruciani, prénommée . . . . .	1.259 actions
2) Monsieur Guy Thill, prénommé, . . . . .	<u>1 action</u>
Total: mille deux cent soixante . . . . .	1.260 actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent soixante mille francs (1.260.000,- francs) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille francs (60.000,- francs).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Madame Mara Cruciani, prénommée.

b) Monsieur Guy Thill, prénommé.

c) Monsieur Joseph Felten, employé privé, demeurant à Alzingen.

Madame Mara Cruciani, prénommée, est nommée administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Liliane Danvoye, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2004.

5) Le siège social de la société est fixé à L-4260 Esch-sur-Alzette, 39 rue du Nord.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé M. Cruciani, A. Biel.

Enregistré à Capellen, le 8 juin 1999, vol. 415, fol. 82, case 5. – Reçu 12.600 francs.

*Le Receveur ff. (signé): A. Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 22 juin 1999.

A. Biel.

(29309/203/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

**MAZZARO INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 22, rue Marie-Adelaïde.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le premier juin.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

1) La société MIRAGE GLOBAL INVEST S.A. avec siège social à Road Town Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Madame Cristina Cardoso De Freitas, secrétaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré à Road Town Tortola, British Virgin Islands, le 4 mai 1999, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par toutes les parties et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2) Madame Cristina Cardoso De Freitas, prénommée.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de MAZZARO INVEST HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sous réserve des dispositions de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, telle que modifiée.

**Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- francs) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs (12.500,- francs) par action.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation de capital soit sur l'autorisation d'augmenter le capital conformément à l'article 32-1 nouveau de la loi sur les sociétés commerciales, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants ou autoriser le conseil à le faire sous les conditions définies à l'article 32-3 (5) deuxième alinéa de la même loi.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés, ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 7.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs.

**Art. 8.** La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de mai à 9.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 15.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 1999.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2000.

*Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) MIRAGE GLOBAL INVEST S.A., prénommée . . . . .	99 actions
2) Madame Cristina Cardoso De Freitas, prénommée . . . . .	1 action
Total: cent . . . . .	100 actions.

La partie sub 1) est désignée fondateur.

La partie sub 2) est désignée comme simple souscripteur.

Toutes ces actions ont été libérées en numéraires de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- francs) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de soixante mille francs (60.000,- francs).

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Maître Valérie Tutak, avocate, demeurant à Luxembourg.

- Madame Cristina Cardoso De Freitas, secrétaire, demeurant à Luxembourg.

- Maître Arsène Kronshagen, avocat, demeurant à Luxembourg.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

- Monsieur François Pletschette, expert-comptable, demeurant à Esch-sur-Alzette.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2004.

5) Le siège social est fixé à Luxembourg, 22, rue Marie-Adelaïde.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Cardoso de Freitas, A. Biel.

Enregistré à Capellen, le 2 juin 1999, vol. 415, fol. 78, case 8. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 22 juin 1999.

A. Biel.

(29313/203/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

**LUX-SECTORS ADVISORY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

Ont comparu:

1.- La société LUXEMBOURG STATE AND SAVINGS BANK TRUST COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 1, place de Metz,

ici représentée par Monsieur Jean Fell, Directeur adjoint, demeurant à Strassen, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 15 juin 1999;

2.- La société CAISSE CENTRALE RAIFFEISEN S.C., ayant son siège social à Luxembourg, 28, boulevard Royal, ici représentée par Monsieur Michel Kieffer, Attaché de Direction, demeurant à Fentange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 14 juin 1999;

3.- La société FORTUNA, société coopérative de crédit et d'épargne, ayant son siège social à Luxembourg, 130-132 boulevard de la Pétrusse,

ici représentée par Monsieur Jean Fell, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 14 juin 1999,

lesquelles trois procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de LUX-SECTORS ADVISORY S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, y compris la société d'investissement à capital variable LUX-SECTORS ainsi que l'administration et le développement de ces participations. Elle servira de conseiller en investissements pour LUX-SECTORS pour l'administration et la promotion des ses avoirs, mais ne procurera pareille assistance à aucune autre société.

La société n'exercera pas une activité industrielle propre et ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à quatre-vingt mille Euros (EUR 80.000,-), divisé en huit cents (800) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Toute cession d'actions est subordonnée à l'assentiment du conseil d'administration statuant à l'unanimité de ses membres. En cas de refus d'agrément, le conseil n'est pas tenu d'en indiquer les motifs. Toutefois, le conseil d'administration ne pourra opposer un refus d'agrément qu'à condition de présenter en même temps un ou plusieurs acquéreurs des actions à un prix au moins égal à celui correspondant à la valeur comptable des actions suivant le dernier bilan.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président et son vice-président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée au vice-président ou à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de septembre de chaque année à 11.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente juin de l'an deux mille.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an deux mille.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 5 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

*Souscription et paiement*

Les actions ont été souscrites comme suit par:

1) La société LUXEMBOURG STATE AND SAVINGS BANK TRUST COMPANY S.A., préqualifiée, six cent quatre-vingts . . . . .	680
2) La société CAISSE CENTRALE RAIFFEISEN S.C., préqualifiée, quatre-vingts . . . . .	80
3) La société FORTUNA, société coopérative de crédit et d'épargne, préqualifiée, quarante . . . . .	40
Total: huit cents . . . . .	800

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre vingt mille euros (EUR 80.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît et le constate expressément.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ quatre-vingt mille francs luxembourgeois (80.000,- LUF).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le siège de la société est fixé à L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

*Deuxième résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à neuf.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

1) Monsieur Raymond Kirsch, Directeur Général, Président du Comité de Direction de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, 1, place de Metz, L-2954 Luxembourg,

2) Monsieur Jean-Claude Finck, Directeur, Membre du Comité de Direction de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, 1, place de Metz, L-2954 Luxembourg,

3) Monsieur Gilbert Ernst, Directeur, Membre du Comité de Direction de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, 1, place de Metz, L-2954 Luxembourg,

4) Monsieur Jean Fell, Directeur adjoint à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, 1, place de Metz, L-2954 Luxembourg,

5) Monsieur Henri Germeaux, Directeur Général adjoint, Membre du Comité de Direction de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, 1, place de Metz, L-2954 Luxembourg,

6) Monsieur Jean-Paul Kraus, Directeur, Membre du Comité de Direction de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, 1, place de Metz, L-2954 Luxembourg,

7) Monsieur Jacques Mangen, Directeur, Membre du Comité de Direction de la CAISSE CENTRALE RAIFFEISEN S.C., 28, boulevard Royal, L-2011 Luxembourg,

8) Monsieur Nicolas Rollinger Sous-Directeur à la FORTUNA, société coopérative de crédit et d'épargne, 130-132 boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg,

9) Monsieur Armand Weis, Directeur, Membre du Comité de Direction de la CAISSE CENTRALE RAIFFEISEN S.C., 28, boulevard Royal, L-2011 Luxembourg.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Raymond Kirsch, préqualifié, aux fonctions de Président du conseil d'administration et Monsieur Jean-Claude Finck, préqualifié, aux fonctions de Vice-Président du conseil d'administration.

*Quatrième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur le premier exercice: Monsieur Guy Rosseljong, Directeur Adjoint à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, demeurant à Moutfort.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à l'un de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et lecture faite et interprétation de tout ce qui précède en langue d'eux connue donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: J. Fell, M. Kieffer, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 juin 1999, vol. 843, fol. 5, case 4. – Reçu 32.272 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 24 juin 1999.

R. Schuman.

(29312/237/173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

**SHOE GLOBAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-sept juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) LYRANE PROPERTIES CORP., une société établie et ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par Madame Annie Swetenham, corporate manager, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Tortola, le 2 juin 1999,

2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, une société établie et ayant son siège social à 20, Clanwilliam Terrace, Dublin 2 (République d'Irlande),

ici représentée par Madame M.-Rose Dock, directeur général, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sark, le 10 juin 1999.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont, par leurs mandataires, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SHOE GLOBAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent cinquante mille (150.000,-) euros (EUR), divisé en mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

**Art. 7.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 8.** La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

**Art. 9.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le douze du mois d'avril à onze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 13.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 15.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 1999.

2) La première Assemblée Générale annuelle aura lieu en 2000.

#### *Souscription et libération*

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) LYRANE PROPERTIES CORP., préqualifiée, mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	1.499
2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, une action . . . . .	1
Total: mille cinq cents actions . . . . .	1.500

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de cent cinquante mille (150.000,- euros (EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à six millions cinquante mille neuf cent quatre-vingt-cinq (6.050.985,-) francs luxembourgeois.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cent quinze mille (115.000,-) francs luxembourgeois.

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en Assemblée Générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Fernand Heim, chef-comptable, demeurant à Luxembourg,

b) Monsieur Gérard Muller, économiste, demeurant à Garnich,

c) Madame Annie Swetenham, corporate manager, demeurant à Luxembourg.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises à Luxembourg.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2005.

5) Le siège de la Société est fixé au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: A. Swetenham, M. Dock, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1999, vol. 117S, fol. 50, case 8. – Reçu 60.510 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 1999.

A. Schwachtgen.

(29314/230/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

**SPORAN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le premier juin.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

- Aniel Gallo, réviseur d'entreprises, demeurant à L-8247 Mamer, 1 rue des Maximins, étant ici représenté par Mademoiselle Sonia Benamor, employée privée, demeurant à F-Knutange, en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré à Mamer, le 27 mai 1999, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par toutes les parties et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

- FGA (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-8247 Mamer, 1 rue des Maximins, étant ici représentée par Mademoiselle Sonia Benamor, employée privée, demeurant à F-Knutange, en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré à Mamer, le 27 mai 1999, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par toutes les parties et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de SPORAN HOLDING S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Mamer.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur

prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes pourvu qu'elles soient détachables d'activités commerciales.

**Art. 4.** Le capital social de la société est fixé à trois millions de francs luxembourgeois (3.000.000,- LUF), représenté par trois mille (3000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

**Art. 5.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

**Art. 6.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

**Art. 7.** Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder tout ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. Le prix de cession, basée sur la valeur vénale des actions sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai d'un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 8.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs ou celle de l'administrateur-délégué.

**Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

**Art. 11.** Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16.00 heures, et pour la première fois en l'an deux mille. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 15.** La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévus par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription*

Les actions ont été souscrites comme suit:

- Aniel Gallo, prénommé, une action . . . . .	1
- FGA (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	2.999
Total: trois mille actions . . . . .	3.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trois millions de francs luxembourgeois (3.000.000,- LUF) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

La première assemblée générale se tiendra en l'an 2000.

*Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre-vingt-dix mille (90.000,-) francs.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:
  - Aniel Gallo, réviseur d'entreprises, demeurant à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.
  - Mireille Masson, administrateur de sociétés, demeurant à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.
  - Madeleine Alié, administrateur de sociétés, demeurant à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.
3. Est nommé administrateur-délégué: Aniel Gallo, prénommé.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans: FGA (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social à Mamer.

5. Le siège social est fixée au 1, rue des Maximins, L- 8247 Mamer.

Dont acte, fait et passé à Capellen.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: S. Benamor, A. Biel.

Enregistré à Capellen, le 2 juin 1999, vol. 415, fol. 78, case 10. – Reçu 30.000 francs.

*Le Receveur ff. (signé): A. Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 22 juin 1999.

A. Biel.

(29315/203/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

**TEPI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue Maximins.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trois juin.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

- FGA (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins, ici représentée par Mademoiselle Sonia Benamor, employée privée, demeurant à F-Knutange, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 27 mai 1999, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par toutes les parties et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

- SPORAN HOLDING S.A. avec siège social à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins, ici représentée par Mademoiselle Sonia Benamor, employée privée, demeurant à F-Knutange, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 27 mai 1999, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par toutes les parties et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de TEPI S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Mamer.

**Art. 3.** La société a pour objet:

- l'organisation, la gestion de voyages et toutes activités connexes. Elle peut exercer toute activité susceptible de favoriser la réalisation de son objet social ou participer à une telle activité, de quelque façon que ce soit. La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits. Elle pourra exercer un mandat d'administrateur dans toutes autres sociétés ou associations et se porter garante d'obligations de tiers.

Elle pourra en outre prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes.

**Art. 4.** Le capital social de la société est fixé à deux millions cinq cent mille francs (2.500.000,- francs), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- francs) chacune.

**Art. 5.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

**Art. 6.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

**Art. 7.** Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder tout ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. Le prix de cession, basée sur la valeur vénale des actions sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 8.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

**Art. 11.** Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16.00 heures, et pour la première fois en l'an deux mille. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 15.** La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévus par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription*

Les actions ont été souscrites comme suit:

- FGA (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, une action . . . . .	1
- SPORAN HOLDING S.A., prénommée, deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	<u>2.499</u>
Total: deux mille cinq cents actions . . . . .	2.500

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux millions cinq cent mille francs (2.500.000,- francs) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

La première assemblée générale se tiendra en l'an 2000.

*Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre-vingt mille (80.000,-) francs.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- Gallo Aniel, réviseur d'entreprises, demeurant à Mamer, 1, rue des Maximins.

- Tedesco Marianne, administrateur de sociétés, demeurant 36, rue du Petit Sart B-1300 Wavre.

- Masson Mireille, administrateur de sociétés, demeurant à Mamer, 1, rue des Maximins.

3. Est nommé administrateur-délégué: Gallo Aniel, prénommé.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans: FGA (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social à Mamer.

5. Le siège social est fixée au 1, rue des Maximins, L- 8247 Mamer.

Dont acte, fait et passé à Capellen.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé S. Benamor, A. Biel.

Enregistré à Capellen, le 8 juin 1999, vol. 415, fol. 81, case 11. – Reçu 25.000 francs.

*Le Receveur ff. signé): A. Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 22 juin 1999.

A. Biel.

(29316/203/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

**A.K. SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Esch-sur-Alzette.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Norbert Meisch, expert-comptable, demeurant à L-1467 Howald, 49, rue Henri Entringer, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Madame Annie Loriaux, commerçante, demeurant à B-6060 Charleroi, 51, rue des Nutons,

en vertu d'une procuration sous seing privé, en date à Esch-sur-Alzette en date du 17 mai 1999,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée.

*Exposé préliminaire*

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, déclare que Madame Annie Loriaux, prédite, est propriétaire et associée de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales (499) et Monsieur Camille Husniaux, commerçant, demeurant à L-5450 Stadtbredimus, 1, rue Hamesfeld, propriétaire et associé d'une part sociale (1) de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée A.K. SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-5450 Stadtbredimus, 1, rue Hamesfeld, constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 3 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 22 du 12 janvier 1998.

Monsieur Camille Husniaux non présent ici mais qui, après avoir été convoqué à la présente assemblée générale par lettre recommandée contenant l'ordre du jour, a marqué en date du 27 mai 1999 son accord sur cet ordre du jour avec renonciation d'assister à la présente, dont l'original restera annexé aux présentes.

Lequel comparant déclare que Monsieur Camille Husniaux, prédit, a été convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception du 20 mai 1999, pour assister à l'assemblée générale extraordinaire de ce jour avec l'ordre du jour ci-après indiqué, et que lors d'une entrevue avec Monsieur Norbert Meisch, prédit, en date du 27 mai 1999 Monsieur Camille Husniaux, prédit, a remis à Monsieur Norbert Meisch, prédit, son accord écrit au présent acte avec l'ordre du jour ci-après indiqué.

Lequel accord après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Ordre du jour:*

- 1.- Transfert du siège social.
- 2.- Révocation de Monsieur Camille Husniaux de sa fonction de gérant.
- 3.- Nomination d'un nouveau gérant en la personne de Madame Annie Loriaux.

Cet exposé préliminaire étant terminé, il est procédé à l'assemblée générale extraordinaire faisant l'objet des présentes.

*Assemblée générale extraordinaire*

Monsieur Norbert Meisch, prédit, agissant en sa qualité de mandataire de Madame Annie Loriaux, prédite, qui représente 99,8 pour cent du capital social, se considère dûment convoqué et a requis le notaire instrumentant d'acter et de documenter l'assemblée générale extraordinaire et les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide, à l'unanimité des voix, de transférer le siège social de la société et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 5.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.  
(le reste sans changement).

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide, à l'unanimité des voix, de révoquer Monsieur Camille Husniaux, prédit, de sa fonction de gérant de la société, et lui donne quitus, titre et décharge pleine et entière de sa gestion jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide, à l'unanimité des voix, de nommer comme nouvelle gérante de la société Madame Annie Loriaux, prédite.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de vingt mille francs (20.000,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: N. Meisch, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> juin 1999, vol. 850, fol. 61, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande.

Esch-sur-Alzette, le 28 juin 1999.

N. Muller.

(29322/224/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

**AESHA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 21.828.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1999, vol. 524, fol. 96, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 1999*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1999.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 22 juin 1999*

Les membres du conseil d'administration décident de nommer Monsieur Bernard Ewen administrateur-délégué, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 juin 1999*

L'assemblée décide de convertir le capital social en euros avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1999, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le montant du nouveau capital est de EUR 124.000,-, représenté par 5.000 actions sans désignation de valeur nominale. La conversion du capital en euros a donné un montant de EUR 123.946,76. Pour arriver à un capital de EUR 124.000,-, un montant de EUR 53,24 a été prélevé des résultats reportés.

Luxembourg, le 29 juin 1999.

Pour la société  
Signature

(29321/506/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

**A LA BELLA VISTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4660 Differdange, 37, rue Michel Rodange.  
R. C. Luxembourg B 26.866.

*Assemblée générale extraordinaire de A LA BELLA VISTA, S.à r.l.*

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures.

Tous les associés sont présents et représentent la totalité du capital de manière qu'ils peuvent statuer valablement sur l'ordre du jour qui est:

- \* Démission
- \* Nomination
- \* Signature.

D'un commun accord, les associés acceptent la démission de Monsieur Dos Santos Ferreira Jaime, demeurant 9, rue de Wiltz à L-2734 Luxembourg, en tant que gérant administratif et technique pour le restaurant-pizzeria.

D'un commun accord, les associés acceptent la démission de Monsieur Soares Da Silva Carlo José, 9, rue de Wiltz, L-2734 Luxembourg, en tant que gérant technique pour le débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Les associés nomment Monsieur Silva Mendes José Carlos, domicilié à L-2734 Luxembourg, 9, rue de Wiltz, comme gérant technique pour l'établissement de restauration et le débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Les associés nomment Madame Da Silva Oliveira Maria Eugenia, 9, rue de Wiltz, L-2734 Luxembourg, comme gérante administrative.

La société est valablement engagée par la signature du gérant technique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 11.00 heures.

Fait à Differdange, le 18 mars 1998.

J. Dos Santos Ferreira M. E. Da Silva Oliveira

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> juin 1999, vol. 313, fol. 26, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(29317/612/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

**AAXIS HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital: 501.000,- LUF.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 62.444.

*Extrait de la décision de l'Associé unique du 25 juin 1999*

En date du 25 juin 1999, l'Associé Unique de AAXIS HOLDING, S.à r.l. dont le siège social se trouve au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg a pris les résolutions suivantes:

- décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Gérard Matheis de son poste de gérant de la société, avec effet à dater du 25 juin 1999;
- décision a été prise de donner décharge pleine et entière au gérant démissionnaire pour la durée de son mandat;
- décision a été prise de nommer Monsieur Cornelius Bechtel, employé privé, demeurant au 14, rue Aloyse Ludovissy à L-5898 Syren, avec effet au 25 juin 1999.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1999, vol. 524, fol. 94, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29318/536/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

**AL ALAMIYAH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 40.531.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 524, fol. 54, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 8 juin 1999*

Affectation du résultat: la perte de LUF 212.343 est reporté sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Suite au vote spécial de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 1999.

Signature.

(29323/279/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

**AAXIS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital: 501.000,- LUF.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 62.455.

*Extrait de la décision de l'Associé unique du 25 juin 1999*

En date du 25 juin 1999, l'Associé Unique de AAXIS INVESTMENTS, S.à r.l. dont le siège social se trouve au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg a pris les résolutions suivantes:

- décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Gérard Matheis de son poste de gérant de la société, avec effet à dater du 25 juin 1999;
- décision a été prise de donner décharge pleine et entière au gérant démissionnaire pour la durée de son mandat;
- décision a été prise de nommer Monsieur Cornelius Bechtel, employé privé, demeurant au 14, rue Aloysse Ludovissy à L-5898 Syren, avec effet au 25 juin 1999.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1999, vol. 524, fol. 94, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29319/536/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

**A L M, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4731 Pétange, 5, rue des Ecoles.

R. C. Luxembourg B 68.661.

*Assemblée générale extraordinaire*

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures.

*Ordre du jour:*

Cession de parts sociales.

Tous les associés sont présents de façon que l'intégralité du capital est représentée par:

Monsieur Avelino Lopes Da Mota, demeurant à F-57000 Metz, 16, rue du Champe . . . . . 500 parts sociales  
Monsieur Avelino Lopes Da Mota, précité, cède ses 40 parts sociales à Monsieur José Monteiro, demeurant à L-4731 Pétange, 5, rue des Ecoles, et 20 parts sociales à Madame Campos Marinho Maria Emilia, demeurant à Metz.

Après cette cession de parts, le capital est ainsi réparti:

1) Monsieur Avelino Lopes Da Mota, précité . . . . .	200 parts sociales
2) Monsieur José Monteiro, précité . . . . .	200 parts sociales
3) Madame Maria Emilia Campos Marinho, précitée . . . . .	100 parts sociales
	500 parts sociales

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre parties.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 11.00 heures.

Fait à Pétange, le 30 mars 1999. A. Lopes Da Mota M. E. Campos Marinho J. Monteiro

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 avril 1999, vol. 312, fol. 84, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(29325/612/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

**BBF S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

R. C. Luxembourg B 46.733.

*Assemblée générale extraordinaire*

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures.

*Ordre du jour:*

Changement du siège social.

Tous les associés sont présents de façon que l'intégralité du capital est représentée.

A l'unanimité des voix, les associés décident de transférer le siège social de ladite société de L-4050 Esch-sur-Alzette, 30, rue du Canal à L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 10.30 heures.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 25 mai 1999. M. Pulli G. De Zorzi V. Collé

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 juin 1999, vol. 313, fol. 44, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(29339/612/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

**A.M.P.G. S.A., A.M.P. GRENAILLES, Société Anonyme.**

Siège social: L-1050 Luxembourg, 50, rue de Beggen.  
R. C. Luxembourg B 35.568.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2005, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

*Conseil d'Administration*

M. Robert Hauser, administrateur de sociétés, F-Scy-Chazelles, administrateur-délégué  
M. Adriano Picco, ingénieur technicien, Schiffflange  
M. Alessandro Pasetti, directeur d'entreprise, I-Scorze (Venezia), président du conseil d'administration.

*Commissaire aux comptes*

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseur d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 19 mai 1999.

Pour avis sincère et conforme  
Pour A.M.P.G. S.A.  
A.M.P. GRENAILLES S.A.  
KPMG Financial Engineering  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 1999, vol. 524, fol. 49, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29326/528/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

**ARBED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 6.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 (comptes de l'ARBED S.A. et comptes consolidés du groupe ARBED), tels qu'approuvés par l'Assemblée générale ordinaire du 28 mai 1998, ainsi que les documents s'y rapportant, enregistrés à Luxembourg, le 25 juin 1999, vol. 524, fol. 90, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

Les rapports de gestion sont tenus à la disposition du public au siège de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 1999.

ARBED  
Société Anonyme  
Signature Signature

(29328/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

**ARBED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 6.990.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

L'assemblée générale ordinaire du 28 mai 1999 a décidé, conformément à la proposition du Conseil d'administration, d'affecter comme suit le résultat à affecter de l'exercice de LUF 1.209.248.664,-:

	<i>LUF</i>
Résultat à affecter . . . . .	1.209.248.664
Report à nouveau . . . . .	1.010.812.084
Résultat à répartir . . . . .	2.220.060.748
Affectation à la réserve légale . . . . .	19.434.200
Dividende de EUR 2,- (LUF 80,6798) brut pour l'exercice 1998 aux 9.900.194 actions (*) . . . . .	798.745.672
Allocations statutaires . . . . .	<u>20.000.000</u>
Résultat à reporter . . . . .	1.381.880.876

(\*) Soit le nombre total d'actions au 31 décembre 1998.

Ne sont pas comprises dans ce chiffre les actions émises par suite de conversions d'obligations durant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 1999 jusques et y compris le jour précédant la date de mise en paiement du dividende. La prise en compte de ces actions entraînera une augmentation du montant total des dividendes à distribuer et une diminution corrélative du résultat à reporter.

Luxembourg, le 18 juin 1999.

ARBED S.A.  
P. Ehmann J. Kinsch

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1999, vol. 524, fol. 90, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29329/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

**ANCUBO S.A. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-6719 Grevenmacher.  
R. C. Luxembourg B 41.362.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1999, vol. 524, fol. 89, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 juin 1999.

(29327/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

---

**ASSOCIATED SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 29.632.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1999, vol. 524, fol. 89, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 juin 1999.

(29330/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

---

**AUDIT ROYAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 27.990.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 1999, vol. 524, fol. 87, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 juin 1999.

*Pour HOOGEWERF & CIE  
Agent Domiciliaire  
Signature*

(29331/634/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

---

**AUDIT ROYAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 27.990.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 1999, vol. 524, fol. 87, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 juin 1999.

*Pour HOOGEWERF & CIE  
Agent Domiciliaire  
Signature*

(29332/634/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

---

**AUDIT ROYAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 27.990.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 1999, vol. 524, fol. 87, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 juin 1999.

*Pour HOOGEWERF & CIE  
Agent Domiciliaire  
Signature*

(29333/634/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

---

**AUDIT ROYAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 27.990.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 1999, vol. 524, fol. 87, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 juin 1999.

*Pour HOOGEWERF & CIE  
Agent Domiciliaire  
Signature*

(29334/634/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

---

**BARONI IMPEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.  
R. C. Luxembourg B 46.732.

*Assemblée générale extraordinaire*

L'Assemblée est ouverte à 11.00 heures.

*Ordre du jour:*

Changement du siège social.

Tous les associés sont présents de façon que l'intégralité du capital est représentée.

A l'unanimité des voix, les associés décident de transférer le siège social de ladite société de L-4050 Esch-sur-Alzette, 30, rue du Canal à L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 11.30 heures.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 25 mai 1999.

BBF S.A.H.

Représentée par

M. Pulli

G. De Zorzi

V. Collé

M. Baroni

Mme Petruzzi

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 juin 1999, vol. 313, fol. 44, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(29338/612/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

**BANQUE INVIK S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1314 Luxembourg, 7, avenue Pescatore.  
R. C. Luxembourg B 29.962.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the seventh day of June.

Before Us, Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of BANQUE INVIK S.A., a société anonyme with registered office in Luxembourg, registered at the registre de commerce et des sociétés of Luxembourg, R. C. Luxembourg B number 29.962, incorporated by deed of Maître Christine Doerner, notary residing in Bettembourg, on the 25th of January 1989, published in the Mémorial C n° 158 on the 8th June 1989 under the name INVIK (LUXEMBOURG) S.A., which denomination was changed to BANQUE INVIK S.A. and which articles of incorporation were amended by a deed of M<sup>e</sup> Christine Doerner, prenamed, on the 9th November 1989, published in the Mémorial C n° 39 on the 1st February 1990, by a deed of M<sup>e</sup> Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg, on the 20th October 1993, published in the Mémorial C n° 5 on the 5th January 1994 and by a deed of M<sup>e</sup> Reginald Neuman, prenamed, on the 14th May 1996, published in the Mémorial C on the 21st June 1996.

The meeting was presided by Mr Mikael Holmberg, Deputy Managing Director of the Company, residing in Bertrange.

The chairman appointed as secretary Mr Tom Loesch, avocat, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Fränzel Wesquet-Van Stiphout, employée privée, residing in Niederpallen.

The chairman declared and requested the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- That it appears from the attendance list that all the seven million five hundred thousand (7,500,000) shares, representing the total capital of four hundred fifty million francs (450,000,000.-) are duly represented at the extraordinary meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons present at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is worded as follows:

1. To cancel the par value of all class A and class B shares, to convert the Company's issued and authorized corporate capital from Luxembourg Francs to Euros and to amend accordingly Article 5 of the Articles of Association of the Company.

2. To amend the Article 8 of the Articles of Association of the Company by deleting the second paragraph hereof.

3. To change the date of the annual general meeting of the Company from the first Monday of the month of June to the last Tuesday of the month of May at 11.00 a.m. and to amend accordingly Article 25 of the Articles of Association of the Company.

After the foregoing statements have been acknowledged by the meeting, the meeting then unanimously took the following resolutions.

*First resolution*

The general meeting decides to cancel the par value of LUF 60.- of all issued and authorized shares, to convert the issued corporate capital of the Company from LUF 450,000,000.- divided into 7,500,000 Class A shares to EUR 11,155,208.- represented by 7,500,000 A shares without par value and to convert the authorized corporate capital of the Company from LUF 1,620,000,000.- divided into 21,900,000 Class A shares and 5,100,000 class B shares to EUR 40,158,751.- divided into 21,900,000 Class A shares and 5,100,000 Class B shares.

*Second resolution*

The general meeting decides to amend Article 5, paragraphs 1 and 2, to read forthwith as follows:

«The Company has an authorised corporate capital of forty million one hundred and fifty-eight thousand seven hundred and fifty one Euros (EUR 40,158,751.-) divided into 21,900,000 A shares and 5,100,000 B shares without par value.

The Company has an issued corporate capital of eleven million one hundred and fifty-five thousand two hundred and eight Euros (EUR 11,155,208.-) divided into 7,500,000 A shares without par value, fully paid in.»

*Third resolution*

The general meeting decides to amend Article 8 of the Articles of Association of the Company by deleting the second paragraph hereof.

*Fourth resolution*

The general meeting decides to change the date of the annual general meeting of the Company from the first Monday of the month of June to the last Tuesday of the month of May at 11.00 a.m. and to amend accordingly Article 25, paragraph 1 of the Articles of Association of the Company, which shall forthwith read as following:

«Every year, there will be held a general meeting which will meet in Luxembourg at the headoffice of the Company or at any place to be indicated in the notices of the meeting, on the last Tuesday of the month of May at 11.00 a.m.»

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately forty thousand (40,000.-) Luxembourg francs.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le sept juin.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BANQUE INVIK S.A. avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, R. C. Luxembourg, B numéro 29.962, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, le 25 janvier 1989, publié au Mémorial C n° 158 du 8 juin 1989 sous le nom INVIK (LUXEMBOURG) S.A. et dont le nom a été changé en BANQUE INVIK S.A. et les statuts modifiés par acte du notaire Christine Doerner, préqualifié, du 9 novembre 1989 publié au Mémorial C n° 39 du 1<sup>er</sup> février 1989, par acte du notaire Reginald Neuman, notaire résident à Luxembourg, en date du 20 octobre 1993, publié au Mémorial C n° 5 du 5 janvier 1994 et par acte du notaire Reginald Neuman, préqualifié, du 14 mai 1996 publié au Mémorial C du 21 juin 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mikael Holmberg, Deputy Managing Director of the Company, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Fränzel Wesquet-Van Stiphout, employée privée, demeurant à Niederpallen.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que sept millions cinq cent mille (7.500.000) actions représentant le total du capital social de quatre cent cinquante millions de francs (450.000.000.-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour est le suivant:

1. Annulation de la valeur nominale de toutes les actions des classes A et B, conversion du capital souscrit et autorisé de la Société du franc luxembourgeois en Euros et modification de l'article 5 des statuts de la Société pour tenir compte de ce changement.

2. Modification de l'article 8 des statuts de la Société en supprimant le deuxième paragraphe.

3. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du premier lundi du mois de juin au dernier mardi du mois de mai à 11.00 heures et modification de l'article 25 des statuts de la Société pour tenir compte de ce changement.

Après approbation des déclarations qui précèdent, l'assemblée générale a pris ensuite à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'annuler la valeur nominale de LUF 60,- de toutes les actions souscrites ou autorisées, de convertir le capital social souscrit de la Société de LUF 450.000.000,- divisé en 7.500.000 actions de la classe A en EUR 11.155.208,- divisé en 7.500.000 actions de la classe A sans valeur nominale et de convertir le capital social autorisé de la Société de LUF 1.620.000.000,- divisé en 21.900.000 actions de la classe A et 5.100.000 actions de la classe B en EUR 40.158.751,- divisé en 21.900.000 actions de la classe A et 5.100.000 actions de la classe B.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5, paragraphes 1 et 2, des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social autorisé de la société est de quarante millions cent cinquante-huit mille sept cent cinquante et un Euros (EUR 40.158.751,-) divisé en 21.900.000 actions A et 5.100.000 actions B sans valeur nominale.

Le capital social émis de la société est de onze millions cent cinquante-cinq mille deux cent huit Euros (EUR 11.155.208,-) divisé en 7.500.000 actions A sans valeur nominale, intégralement libérées.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société en supprimant le deuxième paragraphe.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du premier lundi du mois de juin au dernier mardi du mois de mai à 11.00 heures et, pour tenir compte de ce changement, de modifier le premier paragraphe de l'article 25 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«Chaque année se tient une assemblée générale qui se réunit à Luxembourg au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans les convocations, le dernier mardi du mois de mai à 11.00 heures.»

Les parties déclarent que le montant des frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ quarante mille (40.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et traduction faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M. Holmberg, T. Loesch, F. Wesquet-Van Stiphout, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 1999, vol. 117S, fol. 38, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 25 juin 1999.

R. Neuman.

(29336/226/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

**BANQUE INVIK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1314 Luxembourg, 7, avenue Pescatore.

R. C. Luxembourg B 29.962.

Le texte des statuts coordonnés a été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 1999.

Signature.

(29337/226/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

**BOIS CHAMP HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 33.411.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1999, vol. 524, fol. 96, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 1999*

L'assemblée renouvelle le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1999.

Luxembourg, le 29 juin 1999.

Pour la société  
Signature

(29348/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

**BELATON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Mensdorf, rue d'Uebersyren.  
R. C. Luxembourg B 25.996.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 524, fol. 54, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale du 8 juin 1999*

Le résultat de l'exercice est réparti de la manière suivante:

Résultats reportés au 1 <sup>er</sup> janvier 1998 . . . . .	LUF (101.149.187)
Résultat de l'exercice 1998 . . . . .	LUF 67.508.758
Solde résultats à reporter . . . . .	LUF ( 33.640.429)

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 1999.

Signature.

(29341/279/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

**BEAR BAY EUROPE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 68.123.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 24 juin 1999 que les démissions de Mademoiselle Anne Compère, M. Dirk C. Oppelaar et M. Bart Zech en tant qu'administrateurs ont été acceptées.

M. Armando Ferrucci, demeurant à Chancery House, Bridgetown, Barbados, M. Guy Courcelle, demeurant au 420 Chemin des Patriotes Sud, St-Hilaire (Québec) J3H 3G8 et M. Victor Lacroix, demeurant au 10 330 Boulevard Olympia, Montréal (Québec) H2C 2W2 ont été élus aux postes d'administrateur et ils termineront le mandat de leurs prédécesseurs qui prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2004. Monsieur Armando Ferrucci a été élu administrateur-délégué.

Luxembourg, le 24 juin 1999.

D. C. Oppelaar.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1999, vol. 517, fol. 64, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(29340/724/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

**BENNEMAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 65.881.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1999, vol. 524, fol. 96, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 1999*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1999.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 8 juin 1999*

Les membres du conseil d'administration décident de nommer Monsieur Bernard Ewen administrateur-délégué, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 29 juin 1999.

Pour la société  
Signature

(29343/506/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

**BETA GLOBAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 49.038.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1999, vol. 524, fol. 90, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 1999.

Signature

*L'agent domiciliataire*

(29344/011/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

**BELAZUR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 53.570.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1999, vol. 524, fol. 96, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 1999*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1999.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 9 juin 1999*

Les membres du conseil d'administration décident de nommer Madame Michèle Quillet administrateur-délégué, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 juin 1999*

L'assemblée décide de convertir le capital social en euros avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1999, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le montant du nouveau capital est de EUR 1.296.000,-, représenté par 8.500 actions sans désignation de valeur nominale. La conversion du capital en euros a donné un montant de EUR 1.295.816,65. Pour arriver à un capital de EUR 1.296.000,-, un montant de EUR 183,35 a été prélevé des résultats reportés.

Luxembourg, le 29 juin 1999.

Pour la société  
Signature

(29342/506/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

---

**BETA INTERNATIONAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 46.565.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1999, vol. 524, fol. 90, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 1999.

Signature

*L'agent domiciliataire*

(29345/011/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

---

**BETA INVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 56.756.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1999, vol. 524, fol. 90, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 1999.

Signature

*L'agent domiciliataire*

(29346/011/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

---

**BMS GROUP S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 36.311.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1999, vol. 524, fol. 89, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 1999.

(29347/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

---

**BUERGLINSTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6161 Bourglinster.  
R. C. Luxembourg B 45.547.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1999, vol. 524, fol. 89, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 1999.

(29349/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

---

**CAFE DES ROCHES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8395 Septfontaines, 12, rue de l'Eglise.

## EXTRAIT

Il résulte d'un acte d'assemblée générale reçu par le notaire Aloyse Biel de résidence à Capellen, en date du 31 mai 1999, enregistré à Capellen en date du 2 juin 1999, vol. 415, fol. 78, case 1,

- que l'assemblée a décidé d'accepter la démission de sa gérante technique Madame Maria Pereira Martins Da Silva, ouvrière, demeurant à Ettelbruck et lui a accordé décharge pour l'accomplissement de son mandat;
- que l'assemblée a décidé de nommer gérante unique de la société et ceci pour une durée indéterminée: Madame Paula Moura Dos Santos, gérante de société, demeurant à Hobscheid;
- que la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de sa gérante unique;

– que suite à la cession de parts intervenue, la rubrique parts sociales est à modifier comme suit:

MARBLE (LUXEMBOURG) S.A., avec siège à Hobscheid . . . . .	500 parts
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500 parts

– que la société MARBLE (LUXEMBOURG) S.A. avec siège à Hobscheid a décidé de continuer ladite société sous la forme d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle;

– qu'elle a décidé d'ajouter dans l'objet social «l'exploitation d'un cabaret» et par conséquent elle a décidé de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'exploitation d'une auberge et café-restaurant, l'exploitation d'un cabaret et d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques à Septfontaines, 12, rue de l'Eglise sous l'enseigne «DES ROCHES», ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.»

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention de l'associée unique, sur la nécessité d'obtenir une autorisation commerciale pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Capellen, le 21 juin 1999.

Pour extrait conforme  
A. Biel  
Notaire

(29350/203/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

**CAFE DES ROCHES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8395 Septfontaines, 12, rue de l'Eglise.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

(29351/203/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

**CHARLIMMO S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 53.108.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1999, vol. 524, fol. 96, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 1999*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1999.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 25 juin 1999*

Les membres du conseil d'administration décident de nommer Monsieur Bernard Ewen administrateur-délégué, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 29 juin 1999.

Pour la société  
Signature

(29359/506/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

**ELECTRO HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 5.327.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 25 juin 1999, vol. 524, fol. 90, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(29390/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

30813

**CALLIOPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 60.993.

—  
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1999, vol. 524, fol. 98, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CALLIOPE S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(29352/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

---

**CALLIOPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 60.993.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 2 octobre 1998*

*Troisième résolution*

Décharge pleine et entière est donnée aux Administrateurs et au Commissaire de Surveillance concernant l'exécution de leurs mandats pendant l'exercice écoulé.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Marc Mackel de son poste d'administrateur et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée désigne comme nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange, qui achèvera le mandat de Monsieur Marc Mackel prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

CALLIOPE S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1999, vol. 524, fol. 98, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29353/045/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

---

**(CAPGOP), CENTRAL ASIA-PERSIAN GULF OIL PIPELINE.**

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 51.761.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 1999, vol. 524, fol. 54, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale du 3 juin 1999*

**AFFECTATION DU RESULTAT**

La perte de USD 2.626,34 est reportée sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Suite au vote spécial de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 1999.

Signature.

(29354/279/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

---

**CGER ASSURANCES FUND, Fonds Commun de Placement.**

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1999, vol. 524, fol. 90, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 1999.

Signature

L'agent domiciliataire

(29358/011/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

---

**CARLISLE FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 67.360.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 25 juin 1999*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme CARLISLE FINANCE S.A. tenue à Luxembourg, le 25 juin 1999, que:

- il a été fait abstraction des délais et formalités de convocation;
- décision d'accepter la démission de M. Matheis Gérard de son poste d'administrateur, avec effet à dater de la présente assemblée, a été prise;
- décision de lui accorder décharge pleine et entière pour la durée de son mandat a été prise;
- la nomination de M. Cornelius Bechtel, employé privé, demeurant à Syren, Grand-Duché de Luxembourg, a été approuvée avec effet au 25 juin 1999. La durée de son mandat courant jusqu'à l'approbation des comptes au 31 décembre 1998.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1999, vol. 524, fol. 94, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29355/536/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

**CARLISLE FINANCE & PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 67.359.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 25 juin 1999*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme CARLISLE FINANCE & PARTICIPATIONS S.A. tenue à Luxembourg, le 25 juin 1999, que:

- il a été fait abstraction des délais et formalités de convocation;
- décision d'accepter la démission de M. Matheis Gérard de son poste d'administrateur, avec effet à dater de la présente assemblée, a été prise;
- décision de lui accorder décharge pleine et entière pour la durée de son mandat a été prise;
- la nomination de M. Cornelius Bechtel, employé privé, demeurant à Syren, Grand-Duché de Luxembourg, a été approuvée avec effet au 25 juin 1999. La durée de son mandat courant jusqu'à l'approbation des comptes au 31 décembre 1998.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1999, vol. 524, fol. 94, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29356/536/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

**C.F.T. FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 36.350.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 juin 1999, vol. 524, fol. 71, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 1999*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président;
- Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange;
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 24 juin 1999.

Signature.

(29357/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

**CODEPA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 25.961.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 1999, vol. 524, fol. 96, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 1999*

L'assemblée reconduit les mandats d'administrateur de Monsieur Bernard Ewen et de Madame Denise Vervaeet ainsi que celui du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1999.

Elle appelle aux fonctions d'administrateur LUXEMBOURG CORPORATE SERVICES INC., ayant son siège à Wilmington, Etat du Delaware, U.S.A., pour une même période.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 24 juin 1999*

Les membres du conseil d'administration décident de nommer Monsieur Bernard Ewen administrateur-délégué, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 29 juin 1999.

Pour la société  
Signature

(29360/506/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

---

**CONTINENTAL MOTOR INNS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, Plateau du Kirchberg / Centre Européen.  
R. C. Luxembourg B 8.505.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 1999, vol. 517, fol. 62, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 28 juin 1999.

Signature.

(29365/678/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

---

**CONTINENTAL MOTOR INNS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, Plateau du Kirchberg / Centre Européen.  
R. C. Luxembourg B 8.505.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue de façon extraordinaire au siège social de la société le 10 mai 1999*

*Première résolution*

L'Assemblée générale prend acte de la démission de leur mandat d'administrateurs de MM. Philippe Bijaoui, Léo Spier, la société CREDICOM et la société SOVEREIGN PARTICIPATIONS INTERNATIONAL S.A. et nomme pour un nouveau mandat de cinq ans:

- Monsieur Alain Andrey
- La société INVESTOR INTERNATIONAL, représentée par M. Michel Garbolino
- Monsieur Clément Vaturi
- Monsieur Henri Van Zeveren, administrateur-délégué.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 17 juin 1999.

Pour extrait sincère et conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 1999, vol. 517, fol. 62, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29366/678/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

---

**CONRAD HINRICH DONNER BANK AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 31.228.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 1999, vol. 524, fol. 68, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 1999.

(29364/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

---

**COMPTOIR INTERNATIONAL DU PAPIER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 187, route de Beggen.  
R. C. Luxembourg B 24.586.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 517, fol. 56, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 1999.

Signature.

(29362/762/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

**COMPTOIR INTERNATIONAL DU PAPIER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 187, route de Beggen.  
R. C. Luxembourg B 24.586.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 7 mai 1999*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les comptes au 31 décembre 1998 ont été adoptés.

L'assemblée a décidé de reporter le bénéfice à nouveau et de continuer les activités de la société.

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Paul Jost, le mandat d'administrateur de Monsieur Romain Crelot ainsi que le mandat d'administrateur de Monsieur le Dr. Heiner Klein, et ceci pour une durée de six ans.

*Administrateurs*

Monsieur Paul Jost, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg.

Monsieur Romain Crelot, administrateur, demeurant à Dudelange.

Monsieur le Dr. Heiner Klein, administrateur, demeurant à Heusweiler.

*Commissaire aux comptes*

Madame Maggy Harpes, demeurant à Dudelange.

Pétange, le 7 mai 1999.

Pour la société  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 517, fol. 56, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29363/762/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

**DAKAR TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 54.412.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1999, vol. 524, fol. 77, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 1999.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

(29374/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

**DAKAR TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 54.412.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 1999, vol. 524, fol. 77, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 1999.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

(29375/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 1999.